



GLOSSAIRE

A

Adduction

Partie de l'infrastructure du câblage, comprise entre le point de raccordement au réseau des opérateurs et le point de pénétration. Elle peut être souterraine, aéro-souterraine ou aérienne. Elle est constituée de l'ouvrage de génie civil nécessaire : chambres, conduits, poteaux, armement...

ADSL (Asymmetric Digital Subscriber Line)

Service d'accès à l'Internet utilisant les lignes téléphoniques classiques, sur une bande de fréquence plus élevée que celle utilisée pour la téléphonie. Le débit descendant est plus élevé que le débit descendant.

ADSL 2+ (Asymmetric Digital Subscriber Line Version 2+)

L'ADSL 2+ est l'évolution de la technologie ADSL, elle exploite plus de fréquences porteuses pour les données (jusqu'à 2.2 Mhz). Cela se traduit par une augmentation du débit maximal possible. Technologie déployée majoritairement en France à ce jour.

AMII (Appel à Manifestations d'Intentions d'Investissement)

Appel organisé dans le cadre du programme national Très Haut Débit en vue de recueillir les intentions d'investissement des opérateurs en matière de déploiements de réseaux de boucle locale à très haut débit à horizon de 5 ans en dehors des zones très denses.

ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes)

Autorité administrative indépendante chargée depuis le 5 janvier 1997 de réguler les télécommunications et le secteur postal en France. Elle est composée d'un collège de sept membres : trois d'entre eux sont désignés par le président de la République et les quatre autres, respectivement, par le président de l'Assemblée nationale et le président du Sénat.

B

BITSTREAM

C'est une offre permettant aux FAI alternatifs de proposer une offre internet dans les endroits qu'ils n'ont pas regroupés. Le client conserve son abonnement à la ligne fixe auprès de l'opérateur historique. En France, les prestations bitstream consistent en une revente de l'offre de gros d'Orange dénommée « DSL Access » et reposent sur l'option 5 du dégroupage.

BLOD (Boucle Locale Optique Dédiée)

Désigne les déploiements de réseaux optiques dédiés à la clientèle professionnelle, également appelés réseaux FTTO. Ces réseaux FTTO ne sont pas soumis au cadre de régulation du FTTH.

BLR (Boucle Locale Radio)

C'est l'ensemble des technologies permettant à un particulier ou une entreprise d'être relié à son opérateur (téléphonie fixe, Internet, télévision...) via les ondes radio. Ce type de boucle locale permet de compléter la desserte filaire traditionnelle.

Boucle Locale Cuivre

Partie capillaire du réseau de communications électroniques d'Orange permettant de raccorder tout utilisateur final aux équipements de ce réseau, établie entre les têtes de câble du répartiteur général d'abonnés et le point de terminaison du réseau.

Bundle

Littéralement « paquet » : réunion de plusieurs services en packs, équivalent à des produits intégrés (notamment les offres type triple play proposées via les « box »).

C

CDC (Caisse des Dépôts et Consignations)

Parfois simplement appelée Caisse des Dépôts, la CDC est une institution financière publique créée en 1816. Placée sous le contrôle direct du Parlement, elle exerce des activités d'intérêt général pour le compte de l'Etat et des collectivités territoriales, mais aussi des activités concurrentielles.

Collectivité territoriale

Une collectivité territoriale désigne toute division administrative (le territoire) au-dessous du niveau de l'Etat à condition que cette division administrative soit dirigée par une assemblée délibérante élue distincte de l'Etat : communes, départements, régions.

Concession

C'est une des formes de contrat que peut prendre une délégation de service public. Elle se distingue de l'affermage par la mise en charge par le concessionnaire (souvent une société privée) non seulement des frais d'exploitation et d'entretien courant, mais également des investissements. Le concessionnaire se rémunère directement auprès de l'utilisateur. Dans ce type de contrat, la collectivité délégante est souvent déchargée de toute charge financière d'investissement. En contrepartie, elle doit accepter une durée de concession généralement plus longue que l'affermage.

CPL (Courants Porteurs en Ligne)

Technique permettant le transfert d'informations numériques en passant par les lignes électriques.

D

DSLAM (Digital Subscriber Line Access Multiplexer)

Équipement actif raccordant les lignes de cuivre d'abonnés pour fournir un service de données (ADSL, VDSL, SDSL...). Cet équipement est aujourd'hui installé au nœud de raccordement d'abonnés (NRA) et sera installé au sous-répartiteur (SR) dans les scénarios de montée en débit (MeD).

DSP (Délégation de Service Public)

C'est l'ensemble des contrats par lesquels une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé dont la rémunération est substantiellement liée au résultat d'exploitation du service. Elle peut prendre 3 formes : l'affermage, la concession, la régie intéressée.

E

ETHERNET

Protocole de réseau à commutation de paquets, standardisé sous le nom IEEE 802.3. Ce standard de réseaux filaires, où le câble diffuse les données à toutes les machines connectées, a été décliné dans des variantes sans fil, plus connues sous le terme « wifi ».

F

FAI (Fournisseur d'Accès à Internet)

Opérateur offrant une connexion au réseau informatique Internet.

FEDER (Fonds Européen de Développement Economique et Régional)

Fonds structurel européen qui vise à renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union Européenne en corrigeant les déséquilibres régionaux.

FTTH (Fiber to the Home)

Fibre déployée jusqu'à l'abonné.

G

GFU (Groupe Fermé d'utilisateurs)

Groupe qui repose sur une communauté d'intérêts suffisamment stable pour être identifiée et préexistante à la fourniture du service de télécommunications. Le GFU s'appuie sur un réseau indépendant, au sein duquel les utilisateurs échangent des communications internes.

H

HD (Haut Débit)

Un accès à Internet à haut débit (ou accès à internet à large bande, par traduction littérale du terme anglais broadband) est un accès à internet à un débit supérieur à celui de l'accès par modem.

I

IP (Internet Protocol)

Famille de protocoles de communication de réseau informatique conçus pour et utilisés par Internet. Les protocoles IP sont au niveau 3 dans le modèle OSI (Open Systems Interconnection). Ils s'intègrent dans la suite des protocoles internet et permettent un service d'adressage unique pour l'ensemble des terminaux connectés.

L

LFO (Location de Fibre Optique)

Offre Orange de location de fibre optique pour la collecte

M

MeD

Solution de type montée en débit consistant à réduire la longueur de cuivre de la ligne d'abonné en déployant de la fibre jusqu'au sous-répartiteur (SR). Cette solution nécessite l'installation d'un équipement actif au SR.

Montée en Débit

Concept visant l'amélioration des accès haut débit en utilisant différentes technologies filaires (MeD, FTTH,) ou hertziennes (Wifi, Wimax, LTE, satellite)

N

NRA (Nœud de Raccordement d'Abonnés)

Lieu où se terminent toutes les connexions entre le réseau téléphonique filaire et la terminaison cuivre vers le client (boucle locale).

NRA MeD (NRA Montée en Débit)

Nouveau NRA mis en service dans le cadre de l'offre point de raccordement mutualisé (PRM) d'Orange.

NRA Origine

NRA abritant le répartiteur général d'abonnés desservant la zone de sous-répartiteur (ZSR) concernée par la montée en débit.

NRA ZO (NRA-Zone d'Ombre)

Nouveau NRA mis en service dans le cadre de l'offre d'Orange pour la résorption des zones inéligibles au haut débit, permettant d'offrir aux clients finals un service haut débit lorsque ces derniers sont trop éloignés de leur NRA.

NRO (Nœud de Raccordement Optique)

Point de concentration d'un réseau en fibre optique où sont installés les équipements actifs à partir desquels un opérateur active les accès de ses abonnés.

O

Opérateur

Exploitant de réseau de communications électroniques ouvert au public ou fournisseur de service de communications électriques au public, déclaré conformément à l'article L. 33-1 du code des postes et communications électroniques.

P

PBO (Point de Branchement Optique)

Équipement permettant de raccorder le câblage amont avec le câble de branchement directement raccordé au dispositif de terminaison intérieur optique. Le point de branchement optique peut se trouver en pied d'immeuble ou à l'extérieur de l'habitat ; dans ce cas, il permet de raccorder le câblage installé en amont dans le réseau avec le câble de branchement directement raccordé au dispositif de terminaison intérieur optique. Dans les immeubles de plusieurs logements ou locaux à usage professionnel comprenant une colonne montante, le point de branchement permet de raccorder le câblage vertical de l'immeuble avec le câble de branchement et est généralement situé dans les boîtiers d'étage de la colonne montante.

PM (Point de Mutualisation)

Point d'extrémité d'une ou plusieurs lignes au niveau duquel la personne établissant ou ayant établi dans un immeuble bâti ou exploitant une ligne de communications électroniques à très haut débit en fibre optique donne accès à des opérateurs à ces lignes en vue de fournir des services de communications électroniques aux utilisateurs finals correspondants, conformément à l'article L.34-8-3 du code des postes et des communications électroniques.

PRM (Point de Raccordement Mutualisé)

Dans le cas d'un accès à la sous-boucle locale en mono-injection, Orange propose la mise en place d'un point de raccordement mutualisé à proximité du sous-répartiteur. Le PRM accueille le répartiteur et les équipements actifs des opérateurs pour fournir un service haut débit.

R

Raccordement final (ou branchement optique)

Infrastructure optique située entre le point de branchement optique et le dispositif de terminaison intérieur optique.

Répartiteur

Équipement utilisé pour les fonctions de regroupement, de brassage et de distribution des câbles de télécommunications. Il est nommé de campus, de bâtiment, d'étage ou de logement selon sa localisation et sa fonction.

Réseau

Ensemble de matériels, y compris les canalisations, géré par un ou des opérateur(s) / distributeur(s) en amont du point de livraison permettant la distribution d'énergie électrique ou des services de communication.

Réseau de communication

Réseau transmettant des services de communications, les signaux véhiculés pouvant être numériques ou analogiques.

RIP (Réseaux d'Initiative Publique)

Réseaux de communications électroniques établis et exploités par des collectivités territoriales et leurs groupements, dans le cadre de l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales.

S

SDSL (Symmetric Digital Subscriber Line, ligne d'abonné numérique à débit symétrique)

Technique d'accès de la famille DSL, qui permet de faire transporter des données à haut débit par un réseau, et dont le débit en réception est égal au débit en émission.

SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique)

Instauré par la loi du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique, le SDTAN définit une stratégie de développement des réseaux établie à l'échelle d'un département au moins. Il vise à soutenir la cohérence des initiatives publiques et leur articulation avec les investissements privés.

SI (Système d'Information)

Ensemble organisé de ressources (matériels, logiciels, personnels, données et procédures) qui permet de regrouper, classer, traiter et diffuser de l'information sur un environnement donné. Le SI se construit autour du processus « métier » et ses interactions, et non simplement autour de bases de données ou de logiciels informatiques. Il coordonne, grâce à l'information, les activités de l'opérateur et lui permet ainsi d'atteindre ses objectifs.

Site MeD (Site de Montée en Débit)

Local créé à proximité d'un sous-répartiteur (SR) permettant d'héberger des équipements injectant un signal haut débit.

SR (Sous-Répartiteur)

Point de brassage du réseau cuivre généralement sous la forme d'une armoire installée sur la voie publique. Il dessert quelques dizaines à quelques centaines de lignes.

T

THD (Très Haut Débit)

Technologie permettant d'offrir un débit minimum de 30 Mbit/s descendant et 5 Mbit/s montant, selon la définition actuelle de l'ARCEP.

V

VDSL2

Technologie sur paire de cuivre permettant un débit moyen de 30 Mbit/s descendant et 5 Mbit/s montant à une distance de 700 m. Evolution de la technologie ADSL2+. La VDSL2 Vectoring améliore les performances de 50% mais est incompatible avec le dégroupage.

VOIP (Voice Over IP)

La voix sur IP, ou VOIP, est une technique qui permet de communiquer par la voix sur des réseaux compatibles IP, qu'il s'agisse de réseaux privés ou d'Internet, filaires ou non. Cette technologie est notamment utilisée pour supporter le service de téléphonie sur IP.

W

WDM (Wavelength Division Multiplexing)

Type de réseau optique passif non standardisé, utilisant différentes longueurs d'ondes pour séparer les flux sur une même infrastructure physique.

Wifi (Wireless Fidelity)

Ensemble de protocoles de communication sans fil régis par les normes du groupe IEEE 802.11. Un réseau Wifi permet de relier sans fil plusieurs équipements électroniques (antennes, ordinateurs, téléphones, routeurs, décodeurs internet etc) au sein d'un réseau de communications électroniques afin de permettre la transmission de données entre eux.

Wimax (Worldwide interoperability for Microwave Access)

Label de certification d'interopérabilité entre équipements de différents fournisseurs de technologie de diffusion hertzienne soutenant le standard IEEE 802.16.

Z

Zone Fibrée

Statut qui sera attribué pour des plaques FTTH de bonne maturité (complétude des déploiements, qualité d'exploitation...) et permettant de déclencher des mesures accélérant la migration de cuivre vers la fibre.

ZMD (Zone moins dense)

Communes situées hors de la zone très dense (ZTD) définie par l'Arcep, où la mutualisation de la partie horizontale des réseaux FTTH est recherchée par des mesures encadrant un accès ouvert à cette partie du réseau.

ZTD (Zone très dense)

Communes dont la liste est définie par l'Arcep. Elles sont définies comme les communes à forte concentration de population, pour lesquelles, sur une partie significative de leur territoire, il est économiquement viable pour plusieurs opérateurs de déployer leurs propres infrastructures, en l'occurrence leurs réseaux de fibre optique, au plus près des logements.